



ASSURANCES

Les membres affiliés à l'Association desoccerMontis, en association avec la Fédération de Soccer du Québec, sont couverts par l'assurance accident lors de pratiques et/ou de parties de soccer (événements sanctionnés par la Fédération).

PROGRAMME D'ASSURANCE ACCIDENT ÉTAPES À SUIVRE POUR LA RÉCLAMATION

1. Faire remplir le formulaire OFFICIEL le plus rapidement possible par un médecin qui confirme la blessure;
2. Retourner le formulaire dûment rempli aux bureaux de l'AS Montis (103-1400 rue Marie-Victorin, Saint-Bruno-de-Montarville);
3. L'AS Montis se chargera d'envoyer le formulaire à la Fédération;
4. La Fédération doit approuver et faire suivre le formulaire à la compagnie d'assurance.

* Assurez-vous de remplir correctement le formulaire dans un délai de 21 jours suivant la blessure. Tout formulaire incomplet entraîne un retard dans le processus de remboursement.

** Il est important de spécifier si vous possédez déjà une assurance privée à la ligne 8 du formulaire.

*** Le formulaire de réclamation doit ABSOLUMENT être rempli par un médecin traitant. UN FORMULAIRE REMPLI PAR UN PHYSIOTHÉRAPEUTE N'EST PAS VALIDE.

CE QUI N'EST PAS COUVERT

1. La compagnie d'assurance ne rembourse jamais plus de 80% de la facture.
2. Aucun remboursement n'est accordé pour une tendinite ou une elongation musculaire
3. Si le réclamant s'est blessé lors d'une activité non sanctionnée par la Fédération, la réclamation sera automatiquement refusée.